



► Baromètre | Les VCs ont alloué moins de 30 M€ aux start-up françaises en février

Depuis le début de l'année, le baromètre de *Capital Finance* a recensé 61,55 M€ d'investissements dans le venture. Les choses ne risquent pas de s'arranger, au vu des réformes portées par la loi de finances 2011.

En ce début d'année, les venture capitalists reprennent les investissements à rythme modéré. Après avoir distillé 33,3 M€ en janvier (cf. n° 1004), ils viennent d'apporter tout juste 28,25 M€ aux jeunes pousses tricolores, d'après le baromètre mensuel de *Capital Finance*. Ce faisant, ils portent à 61,55 M€ le montant des sommes mises depuis le début de 2011 – c'est légèrement moins que sur la même période de 2010, créditée de 61,13 M€, selon nos relevés (cf. nos 959, 963).

Les logiciels pèsent 15 M€

Cela dit, le mois qui vient de s'écouler a vu se nouer le plus gros tour de table de 2011 : Mobile Tag, qui propose une solution de lecture de codes à barres pour téléphones mobiles, a

réuni 6,6 M€ grâce au suédois SEB Ventures et à ses deux actionnaires historiques, Alven Capital et XAnge PE. Grâce à cette collecte, le secteur des logiciels domine aisément le palmarès mensuel. En incluant, notamment, le deuxième tour de 4,4 M€ mené par le développeur de solutions near field communication Airtag, il a totalisé 15 M€. Un niveau qui représente 55 % des sommes allouées aux jeunes pousses en février. Plus largement, la grise mine du baromètre mensuel s'explique par le nombre important de premières ouvertures de capital. *Capital Finance* en a recensé huit, sur un total de quatorze tours menés à bien. Elles ne totalisent « que » 9,25 M€, sachant que le restaurateur « nomade » Mon Bento n'a pas dévoilé la somme mise par Newfund.

Menaçante loi de finances

Et, déjà, l'horizon semble s'assombrir pour le financement de l'innovation en France. La loi de Finances 2011 votée par l'Assemblée nationale « rabote », en effet, un certain

nombre d'avantages fiscaux et financiers. A commencer par le Crédit Impôt-Recherche qui deviendra, notamment, « moins avantageux pour les primo-accédants (en raison de l'abaissement des taux à 40 % et 35 % respectivement pour la première et la seconde année, au 1^{er} janvier 2012) », rappellent Thomas Gross et Charles-Edouard de Cazalet, cofondateurs du cabinet de conseil Sogedev. Le statut de la JEI va aussi en prendre en coup, puisque « le mode de calcul des exonérations sur les cotisations Urssaf sera désormais dégressif dès la cinquième année d'existence de l'entreprise et un plafonnement des exonérations de charges sera également introduit dans ce calcul », poursuivent-ils. Autre sujet d'inquiétude : le vote de l'amendement qui prévoit de réduire le taux d'ISF de 75 à 50 % en cas d'investissements dans les PME. A l'heure où le débat sur le Small Business Act est relancé en Europe (lire aussi, p. 8), les capital-risqueurs avancent en terrain miné. Gare aux bombes à retardement pour nos start-up nationales. ■

Emmanuelle Duten